



LES SECRETS DE L'EXPÉRIMENTATION Ligne 06

Le protocole d'accord cadre sur les perspectives d'évolution du métier des agents signé majoritairement en 2018 par les syndicats UNSA RATP - FO – SATR – CFDT – CFE CGC permet de mettre en œuvre des expérimentations d'activités.

Ces expérimentations sont nécessaires avant de définir une quelconque priorité auprès des agents et ainsi adapter ou annuler les activités de l'expérimentation si cela s'avérait utile. Un bilan est effectué à 6 mois.

La première expérimentation démarre sur la ligne 06 à partir du mois de juin 2019.

Ligne 06 : quelles modalités ?

L'expérimentation devrait consister à regrouper des agents aux heures creuses dans le secteur de la station Corvisart afin d'effectuer diverses activités auprès de nos clients-voyageurs.

Ce qui doit permettre de renforcer la présence des agents sur le terrain.

Invité à la multisyndicale de présentation des modalités arrêtées pour l'expérimentation ligne 06, l'**UNSA RATP** a réagi avec force pour faire entendre les agents B1.

Déroulement de la multisyndicale

Les syndicats CGT, SATR, et FO étaient absents.

Seul signataire présent pour les opérateurs, l'**UNSA RATP** qui a rappelé à la Direction que cette réunion aurait du au préalable tenir compte des remarques des syndicats pour enrichir son document. En l'état, **UNSA RATP** a refusé de valider quoi que ce soit en donnant un chèque en blanc pour cette expérimentation.

Devant cet état de fait, l'**UNSA RATP** a quitté la réunion et a déclenché dans la foulée une alarme sociale sur le sujet.

Le constat d'accord obtenu permettra de raccourcir le bilan de l'expérimentation prévu de 6 mois à 3 mois et tenir compte des remarques de chacun dans l'intérêt des agents.

C'est ça le dialogue social moteur à SEM.

Le syndicat SUD RATP présent à cette réunion multisyndicale était représenté par deux agents de la ligne 06. Ces agents qui ont demandé aux dernières élections aux collègues de voter CFDT en étant candidats sur leur liste, sont restés pour valider les demandes et décisions de la Direction sur l'expérimentation sans broncher.

Ces représentants seraient-ils aussi volontaires pour participer à l'expérimentation sur le secteur Corvisart alors que SUD RATP se dit opposé (*pipeau ! pipeau !*) ?

Si vous arrivez à comprendre quelque chose, dites le nous.....

Car heureusement que le mensonge n'étouffe pas, sinon certains respiraient avec beaucoup de difficultés.

UNSA-RAT P B 1 SEM /CM L SCC

11 RUE VICTOR HUGO / 93170 BAGNOLET

☎ : 01-58-76-82-34 – 01-58-76-81-97

✉ : 01-58-76-82-23

www.unsa-ratp.fr



ALARME SOCIALE

CONSTAT D'ACCORD

Paris le 23 mai 2019

Le syndicat UNSA a déposé une alarme sociale reçue le 17 mai 2019 par la direction. Conformément au protocole d'accord relatif à la qualité du dialogue social au sein de la RATP, une rencontre s'est tenue le 23 mai 2019 à 14 heures salle A4247 Lyby.

Étaient présents :

Pour la Direction de l'entreprise
B. HUARD – C. LANDAIS

Pour le syndicat UNSA
M. DELEFOSSE – M. PIERRE-VICTOR

Le motif de l'alarme portait :

« Respect du protocole cadre lié au sujet de l'expérimentation de la ligne 6 ».

Les parties s'accordent sur la nécessité de respecter les dispositions de l'accord cadre en date du 27 juin 2018 sur les perspectives d'évolution du métier des agents en Unité Opérationnelle à SEM. A ce titre, va s'initier une expérimentation sur la ligne 6 visant à engager une autre façon de rendre le service aux clients. Afin de partager sur cette nouvelle modalité de répondre aux besoins des voyageurs, un point d'étape à 3 mois du début de ladite expérimentation sera organisé.

Sur ces points, les parties concluent à un constat d'accord.

Pour l'organisation syndicale

Pour la Direction

**L'accord cadre SEM signé par UNSA RATP
permettra de négocier le nouveau protocole métier B1
avec un nouveau déroulement de carrière
en obtenant les niveaux 12, 13, 14 et plus en deuxième
partie de carrière (Niveau 15,16,17,18,19,20).**

UNSA-RAT P B 1 SEM /CM L SCC

11 RUE VICTOR HUGO / 93170 BAGNOLET

☎ : 01-58-76-82-34 – 01-58-76-81-97

☎ : 01-58-76-82-23

www.unsa-ratp.fr